# RENOVATION UJPE
# 16 square Louis et Maurice de Broglie
# RENNES (35)

| CCTP – LOT 10 PEINTURE | DCE |
|---|---|

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*




contact@ana-ingenierie.fr | www.ana-ingenierie.fr
SAS au capital social de 64 880€
SIRET : 850 256 363 00118 – APE 7112B
Siège social : 14bis square Ludovic Trarieux - 35200 RENNES

# COORDONNEES DES INTERVENANTS

| | | |
|---|---|---|
| **Maitrise d'Ouvrage** | ***MINISTERE DE LA JUSTICE***<br>***Département Immobilier Grand-Ouest***<br>*20 rue du Puits Mauger*<br>*CS 60826*<br>*35108 RENNES cedex 3* | **Benoît BERGER**<br>06 34 29 01 33<br>benoit.berger@justice.gouv.fr |
| **Architecte** | ***ATELIER D'ARCHITECTURE E.SOUBEYRAND***<br>*120 rue de l'Alma*<br>*35000 RENNES* | **Estelle SOUBEYRAND**<br>06 83 52 13 87<br>contact@soubeyrand-archi.fr |
| **Bureau d'Etude Technique** | **ANA INGENIERIE**<br>*14bis, square Ludovic Trarieux*<br>*35200 RENNES* | **Julien BIDAN**<br>02 99 63 23 97<br>06 44 80 98 83<br>j.bidan@ana-ingenierie.fr |
| **Bureau d'Etude Cuisine** | **S2C**<br>*18 boulevard Guillet Maillet*<br>*17100 SAINTES* | **M. BROSSEAU**<br>07 85 60 39 67<br>contact@solution2c.fr |
| **Bureau de Contrôle** | **SOCOTEC**<br>*13 rue du Clos Courtel*<br>*35510 CESSON-SEVIGNE* | **David GAUVAIN**<br>06 03 87 78 55<br>david.gauvain@socotec.com |
| **SPS** | **SOCOTEC**<br>*13 rue du Clos Courtel*<br>*35510 CESSON-SEVIGNE* | **Johan BONTEMPS**<br>06 01 36 93 28<br>Johan.BONTEMPS@socotec.com |

# REVISIONS DU DOCUMENT

| INDICE | DATE | MODIFICATION | AUTEUR |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| A | 29/07/2026 | Edition originale | TTA |

# SOMMAIRE

1 PRESENTATION ..... 5

1.1 OBJET DE L'OPERATION ..... 5
1.2 CLASSEMENT DU BATIMENT ..... 5
1.3 OBJECTIFS THERMIQUES ..... 5

2 GENERALITES ..... 6

2.1 REGLEMENTATION ET NORMES ..... 6
2.1.1 TEXTES GENERAUX ..... 6
2.2 PRESCRIPTIONS GENERALES ..... 6
2.2.1 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX ..... 6
2.2.2 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE ..... 9
2.3 DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ..... 10
2.4 EMISSION DE COMPOSES VOLATILES ..... 10
2.5 NETTOYAGE DU CHANTIER ..... 10
2.6 LIMITES DE PRESTATIONS ..... 11
2.7 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE ..... 11
2.7.1 CONNAISSANCE DES LIEUX ..... 11
2.7.2 RESPONSABILITE ..... 12
2.7.3 ERREURS OU OMISSIONS DANS LES DOCUMENTS DE CONSULTATION ..... 12

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX – ZONE UJPE ..... 13

3.1 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES ..... 13
3.2 PEINTURE SUR OUVRAGES PVC ..... 13
3.3 PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS ..... 14
3.4 TRAVAUX PREPARATOIRES ..... 14
3.4.1 TRAVAUX PREPARATOIRES SUR OUVRAGES EXISTANTS ..... 14
3.4.2 TRAVAUX PREPARATOIRES SUR OUVRAGES EN PLAQUES DE PLATRE/CIMENT/ENDUIT PLATRE ..... 15
3.5 PEINTURE ..... 15
3.5.1 MURS ..... 15
3.5.2 PLAFONDS ..... 15
3.6 PEINTURE DE PROPRETE ..... 16
3.6.1 MURS ..... 16
3.6.2 PLAFONDS ..... 16
3.7 PEINTURE DE SOL ..... 16
3.8 RESINE POLYURETHANE ..... 17
3.9 OUVRAGES DIVERS ..... 17
3.9.1 JOINT DE DILATATION ..... 17
3.9.2 JOINTS SUR MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES ..... 17
3.9.3 CHAUFFAGE PROVISOIRE ..... 17
3.10 NETTOYAGE ..... 18
3.10.1 NETTOYAGE DE PRE RECEPTION ..... 18

3.10.2 NETTOYAGE DE COMMISSION DE SECURITE ..... 18
3.10.3 NETTOYAGE DE LIVRAISON ..... 19
3.10.4 INTERVENTION PONCTUELLE ..... 19
**3.11 DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES ..... 19**

**4 DESCRIPTION DES TRAVAUX – ZONE UEAJ ..... 20**

**4.1 TRAVAUX PREPARATOIRES ..... 20**
4.1.1 TRAVAUX PREPARATOIRES SUR OUVRAGES EXISTANTS ..... 20
4.1.2 TRAVAUX PREPARATOIRES SUR OUVRAGES EN PLAQUES DE PLATRE/CIMENT/ENDUIT PLATRE ..... 20
**4.2 PEINTURE ..... 20**
4.2.1 MURS ..... 20
4.2.2 PLAFONDS ..... 21
**4.3 OUVRAGES DIVERS ..... 21**
4.3.1 JOINTS SUR MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES ..... 21
4.3.2 CHAUFFAGE PROVISOIRE ..... 21
**4.4 NETTOYAGE ..... 21**
4.4.1 NETTOYAGE DE LIVRAISON ..... 21
**4.5 DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES ..... 21**

# 1 PRESENTATION

## 1.1 OBJET DE L'OPERATION

Le projet concerne la rénovation du centre de la protection judiciaire de la jeunesse à Rennes.
Pour cela, l'ensemble des éléments de second œuvre ainsi que certains éléments de structure seront démolis et repris.

L'ensemble des chambres sera refait, accompagné de salles de bain personnelles. Une nouvelle cuisine sera également réalisée grâce à un agrandissement en structure béton.

L'ensemble des locaux sera remanié selon les plans architectes afin de correspondre au mieux au besoin des usagers.

Les couvertures et isolations du bâtiment seront également déposées et refaites afin d'apporter plus de confort.

Un nouveau local poubelle ainsi qu'un local vélo couvert seront également réalisés à l'entrée de la parcelle.

Adresse de l'opération :
16 square Louis et Maurice De Broglie
35 000 RENNES

**Nota :** Le bâtiment UJPE sera libéré le temps de la réalisation des travaux. Le bâtiment UEAJ sera lui maintenu occupé par le personnel et les jeunes

## 1.2 CLASSEMENT DU BATIMENT

L'ensemble du bâtiment est considéré comme un ERP de type R de 5ième catégorie avec locaux à sommeil.

## 1.3 OBJECTIFS THERMIQUES

Le projet est soumis à la RT Bâtiment Existant et au Décret Tertiaire.

# 2 GENERALITES

## 2.1 REGLEMENTATION ET NORMES

### 2.1.1 Textes généraux

L'entreprise du présent lot prendra en compte les textes, normes et réglementations suivantes et plus précisément (liste non limitative) :

- Code de la construction et de l'habitat
- Code de l'Urbanisme
- Code de l'Environnement
- Normes françaises et européennes en vigueur, y compris NF DTU
- Règlements des produits de construction (marquage CE)
- Les recommandations et règles professionnelles
- Les cahiers du CSTB,
- Les règles de sécurité incendie,
- Les règles d'isolation acoustique (N.R.A),
- La réglementation énergétique
- Plan de prévention des risques Naturels (PPRN)
- Tout document d'application obligatoire précisant les règles d'urbanisme

Et plus spécifiquement :

- D.T.U N°59.1 Peinturage,
- D.T.U N°59.3 Peinture de sols,
- Les normes relatives à l'accessibilité des locaux aux HANDICAPES PHYSIQUES.

Cette liste n'est pas limitative et bien que ces documents ne sont pas joints au dossier appel d'offre, les entrepreneurs sont réputés les connaître parfaitement et ne pourront, à aucun moment, se prévaloir d'une mauvaise connaissance pour se soustraire à leurs obligations.
L'entrepreneur sera en mesure de fournir au maître d'ouvrage les fiches de déclaration environnementales et sanitaires (FDES) des produits de construction se rapportant aux produits de construction mis en œuvre

## 2.2 PRESCRIPTIONS GENERALES

### 2.2.1 Prescriptions concernant les matériaux

#### *2.2.1.1 Généralités*

L'entrepreneur sera tenu de fournir les échantillons des peintures et de tous les matériaux entrant dans la composition de ces dernières.
Ces échantillons seront présentés en temps utile pour que l'approvisionnement des matériaux ne retarde pas l'exécution des travaux.
Il devra, en outre, réaliser toutes les applications d'essais qui lui seront prescrites par l'Architecte (support bois, plaque de plâtre, métal, béton,…).
L'entreprise devra s'assurer, lors de la livraison, que la nuance et l'aspect sont identiques pour un même coloris et ceci pour chaque pièce.

### *2.2.1.2 Caractéristiques*

Les produits de construction et équipements employés disposent de caractéristiques d'aptitude à l'emploi évaluées par un tiers indépendant :

- Certification délivrée par un organisme certificateur accrédité établi dans l'Espace Economique Européen ;
- Avis Technique;
- Document Technique d'Application (DTA);
- Appréciation Technique d'expérimentation (ATex);
- Pass innovation feu vert ;
- ou avis délivré dans le cadre de la Loi ESSOC.

### *2.2.1.3 Choix des matériaux*

Les produits mis en œuvre seront de première qualité non éventée de marque solidement établie, devront avoir reçu l'agrément du CSTB et seront couverts par la garantie de ces produits. Cette garantie étant à remettre au moment des opérations préalables de réception.

Au cas où l'Entreprise exprimerait son désir de substituer l'un des produits de référence par un produit analogue, il devra apporter la preuve que ce produit de substitution possède des qualités techniques et des garanties offertes au moins équivalentes à celles du produit de référence.

Dans tous les cas, les provenances, natures et qualités des matériaux à mettre en œuvre seront fournies à l'agrément du Maître d'Œuvre.
Ils devront toujours être conformes aux normes françaises.
Tous les essais demandés seront à la charge de l'entreprise.

### *2.2.1.4 Prescriptions concernant les matériaux*

Avant d'exécuter les travaux de finition l'entreprise exécutera les travaux d'apprêts qui se définissent comme suit :

**Les couches d'impression :**

- Isolante : elle constitue à la surface du subjectile une pellicule continue s'opposant à l'apparition de taches (telles que bistre, crayons gras, bitume, etc...)
- Hydrofuge : elle apporte un complément de résistance à la pénétration de l'eau de ruissellement
- Neutralisante : elle s'oppose à l'action d'agents chimiques incompatibles avec les produits de finition sans être isolante
- D'accrochage : elle forme à la surface du support un film adhérent favorisant l'accrochage des produits de recouvrement
- Durcissante et pénétrante : elle pénètre en profondeur dans le matériau et le durcit de façon à permettre une qualité de finition satisfaisante.
- Impressions spéciales : elles tendent à satisfaire à certaines conditions d'application, qui sont à préciser dans les documents particuliers du marché.

**Les enduisages :**

Les enduisages sont précédés de rebouchages et de dégrossissages, et se définissent comme suit :

- Enduisage de ratissage : préparation sommaire des surfaces constituées par une seule passe superficielle de l'enduit. Il s'exécute sur enduit plâtre coupé offrant une bonne planéité. Il constitue en quelque sorte un bouche-porage. Le subjectile peut être visible par transparence, sur la quasi totalité de sa surface.

- Enduisage non repassé : l'enduisage non repassé comporte une couche continue d'enduit appliqué en une seule passe. On admet un manque partiel du pouvoir masquant de l'enduit,
- Enduisage repassé : l'enduisage repassé s'effectue en deux passes avec ponçage entre passes pour parvenir à un état de surface bien dressé. Ce type d'enduisage conduit à une opacification complète,
- Enduisage structuré : les reliefs et l'aspect de l'enduisage structuré sont variables, ils dépendent du procédé de mise en œuvre. L'aspect de cet enduisage peut être pommelé, goutteletté, etc... Il y aura lieu de préciser, dans les documents du marché, le type de décor recherché.

A l'origine des travaux de peinture, le Maître d'Œuvre pourra demander, à l'entreprise l'exécution de surface de référence.
Une surface de référence de 1 m² sera exécutée pour chaque matériau. Ces surfaces seront choisies dans des emplacements correspondant à l'exposition moyenne du chantier considéré.
Leur exécution comportera par nature de travail toutes les opérations, travaux préparatoires et application des produits prévus.

**Le choix de la nature de la couche de finition :**
Il est fait suivant l'aptitude à la fonction des produits, selon la protection ou l'état de finition rechercher.
Ce choix se fait à l'aide de la fiche technique élaborée par le fabricant sous sa responsabilité (en particulier celle-ci doit indiquer clairement les supports admissibles).

A la fin de l'exécution, l'appréciation des surfaces peintes se fait par comparaison aux surfaces de références et aux plaquettes mobiles, pour les travaux de vernis et de peintures laque, pour confronter leur qualité de brillance.

A l'expiration du délai de garantie, on peut se reporter par nature de subjectile aux prescriptions du document "garanties dans les travaux de peinturage" (regroupant les fascicules GPEN/PV P61-62 et P63) établi par le Groupe Permanent d'Etudes des Marchés de peinture, vernis et produits connexes

**Les qualités de finition sont définies comme suit :**
Elémentaire (finition C) : le film de peinture couvre le subjectile, il lui apporte un coloris mais l'état de finition de surface reflète celui du subjectile. Des défauts locaux de pouvoir masquant et de brillance sont tolérés.
Courante (finition B) : la planéité initiale n'est pas modifiée. Les altérations accidentelles sont corrigées. Il pourra être procédé à un enduit pour obtenir une surface uniforme. Quelques défauts d'épiderme et quelques trous d'outils d'application sont admis.
Soignée (finition A) : la planéité finale est satisfaisante, il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires. De faibles défauts d'aspect sont tolérés. L'aspect d'ensemble est uniforme. La ligne de rechampissage ne présente pas d'irrégularité. Les pores du bois sont peu apparents.

La qualité de finition exigée sera toujours courante (B) sauf spécification.

**NOTA IMPORTANT :**
Les peintures utilisées par l'entreprise devront être à bases de matériaux naturels de qualité environnementale (Eco – Label européen ou Label NF Environnement). Elles ne devront contenir aucun solvant chimique ou naturel, aucun siccatif, aucun fongicide et aucun conservateur sauf indications contraire dans le présent descriptif.

## 2.2.2 Prescriptions concernant la mise en œuvre

### *2.2.2.1 Réception des fonds*

Avant toute exécution, l'entrepreneur du présent lot devra, en présence du Maître d'Œuvre, et des Entreprises intéressées procéder à la réception des fonds qui lui seront livrés.
Si ces fonds présentent des défauts nécessitant des travaux complémentaires, l'entrepreneur du présent lot effectuera ces travaux aux frais exclusifs de l'entrepreneur responsable.
Le règlement des dits travaux s'opérera directement entre les deux entreprises sans qu'en aucun cas le Maître de l'Ouvrage n'ait à intervenir.
Il est précisé que quelle que soient les difficultés rencontrées l'aspect fini des ouvrages devra être irréprochable.

L'attention de l'entrepreneur du présent lot est attirée sur les réactions que pourraient occasionner certains fonds, tels que parement de béton, enduit, couches primaires appliquées par d'autres corps d'état, etc...
L'entreprise effectuera la réception de tous les supports avec l'entreprise qui les a réalisés, dès que ceux-ci seront terminés et nettoyés pour ne pas retarder l'exécution des peintures et revêtements.
À défaut d'avoir réceptionné les fonds, le présent lot ne pourra faire valoir à posteriori d'un défaut de support si la qualité n'est pas recevable. Il devra prendre en charge à ses frais les reprises nécessaires y compris du support.

Un procès-verbal de réception sera établi et signé par les parties, il précisera les travaux à réaliser par l'entreprise responsable du support, pour la mise en conformité éventuelle de celui-ci.

### *2.2.2.2 Mode d'exécution des travaux*

Lorsque pour certains travaux, le procédé de peinture au pistolet sera autorisé, l'entrepreneur devra mettre des masques de protection à la disposition de ses ouvriers et obliger ceux-ci à utiliser ces masques pendant la durée des travaux.

Tous les travaux préparatoires tels que :

- Egrenage, rebouchage, calfeutrement, masticage sont compris dans les conditions de ce marché.
- Les ponçages seront exécutés de façon à ne laisser aucun grain, aucune écharde ou trace d'outil sur les bois.
- Les canalisations seront toujours passées à la brosse métallique et dégraissées.
- Toutes les canalisations seront peintes aux teintes conventionnelles correspondant à leur nature avec emploi de couleurs fines, pures.
- Deux couches successives devront toujours être d'une nuance différente, de telle sorte que le nombre d'applications demandées puisse être constaté par le Maître d'Œuvre.

Le non-respect de cette prescription pourra entraîner l'exécution d'une couche supplémentaire à la charge de l'entrepreneur.

Pour la réalisation de travaux spécifiques (peinture intumescente, revêtement d'imperméabilisation...), le Maître d'Œuvre pourra exiger que l'entreprise demande l'assistance technique du fabricant.

Les travaux de peinturage ne sont jamais exécutés en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, ni sur les subjectiles gelés ou surchauffés ni non plus, de façon générale, dans des conditions activant le séchage (vent, soleil, etc...).

En travaux extérieurs la température ne devra pas être < 5° C et l'hygrométrie ne devra pas être > 75° H.R.

En travaux intérieurs la température ne devra pas être < 8° C et l'hygrométrie ne devra pas être > 60° H.R.

#### *2.2.2.3 Protections*

Il sera prévu toutes les protections nécessaires, telles que :

- Fourniture et pose de protection par carton ondulé après pose des revêtements durs.
- Fourniture et pose de protection par polyane après pose des revêtements souples.
- Fourniture et pose de papiers, bâches, caches, lors de l'emploi de la peinture au pistolet en particulier, etc...

Prévoir un recouvrement des lès de 10 cm minimum.
Y compris toutes sujétions de mise en œuvre d'un dispositif de maintien de la protection par tous moyens appropriés (scotch, agrafes…).
Cette protection sera laissée en place pendant toute la durée du chantier.
Dépose, tri, chargement et évacuation des gravois à la décharge (dépose sur ordre écrit du Maître d'œuvre).

L'entrepreneur devra le nettoyage des tâches ou accidents résultant de l'application de ses produits et les réfections qui pourraient en découler.
Il doit également prévoir toutes les protections nécessaires après achèvement des peintures, vernis, etc... en attendant la réception des travaux.

#### *2.2.2.4 Logement témoin*

A la demande de la Maîtrise d'Œuvre, l'entreprise réalisera un logement témoin qui sera défini lors de la préparation de chantier, afin de définir les prestations et le niveau d'exigence pour les futures réceptions, et remplir le contrat avec le maître d'ouvrage, du besoin d'un logement témoin pour vendre les derniers logements.

## 2.3 DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

L'entreprise devra fournir au Maître d'Ouvrage les informations concernant les Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (FDES) des produits de construction se rapportant à la structure, l'enveloppe, le cloisonnement et les revêtements intérieurs, relatifs au présent lot, en référence à l'application de la NF P 01.010 et, les Profils Environnementaux des Produits (PEP) conformes à la norme ISO 14025 pour les équipements électriques.

## 2.4 EMISSION DE COMPOSES VOLATILES

Produits mis à disposition sur le marché avant le 1er janvier 2012:
A partir du 1er janvier 2013, les produits de construction et de revêtements de mur ou de sol et des peintures et vernis matériaux sont étiquetés A au minimum

Produits mis à disposition sur le marché à compter du 1er janvier 2012:
A partir du 1er janvier 2012, les produits de construction et de revêtements de mur ou de sol et des peintures et vernis matériaux sont étiquetés A au minimum

## 2.5 NETTOYAGE DU CHANTIER

L'Entrepreneur du présent lot assurera la protection de ses ouvrages par tous les moyens appropriés, jusqu'à la réception.

Chaque corps d'état doit le nettoyage du chantier pour chaque poste de travail et l'évacuation de ses gravois et détritus aux décharges publiques.
En conséquence, l'Entrepreneur effectuera tous les nettoyages de propreté, tant intérieurs qu'extérieurs, durant le cours de ses travaux et après l'exécution des travaux. En cas de carence de nettoyage constatée par la maîtrise d'oeuvre, le SPS ou le maître de l'ouvrage, ceux-ci se réservent le droit de faire intervenir au frais de l'entreprise défaillante une entreprise spécialisée dans les 48H00 et ce sans mise en demeure préalable.

Chaque entrepreneur aura également à sa charge la dépose et l'enlèvement de ses protections provisoires, mais seulement dans le cas où cette dépose est nécessitée pour la poursuite des travaux. Dans le cas contraire, la dépose et l'enlèvement des protections provisoires seront réalisés en fin de chantier.
L'entrepreneur prendra également en charge les dégâts qu'il aura éventuellement causés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'emprise du chantier.

## 2.6 LIMITES DE PRESTATIONS

Il est rappelé que l'entreprise du présent lot devra prévoir à sa charge tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble des ouvrages concernant ces prestations.
Ces travaux comprendront l'intégralité des ouvrages et devront assurer le complet et parfait achèvement conformément aux règles de l'art.

Toutes les fournitures et travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages seront prévus, ce descriptif n'étant pas limitatif.
Seront dus également tous les documents graphiques, notes de calculs et essais.

Outre les travaux décrits à la charge du présent lot dans les documents contractuels et sauf stipulations contraires, l'entreprise devra en outre, et en coordination avec les autres lots :

- Recherche de précisions auprès des autres lots
- Fourniture d'informations aux autres lots
- Coordination avec les autres lots
- Tâches induites

Tous les travaux entraînés par une modification apportée par le titulaire du présent lot à la solution de base faisant l'objet de l'appel d'offres seront obligatoirement exécutés par les titulaires des lots spécialisés sous la responsabilité et à la charge du titulaire du présent lot.

## 2.7 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

### 2.7.1 Connaissance des lieux

L'entreprise s'engage dans son marché en toute connaissance de cause.
En particulier l'entrepreneur a obligation de s'être assuré personnellement sur place de la nature des lieux et de toutes les sujétions en résultant, notamment :

- L'état du terrain ;
- Les contraintes liées à l'environnement ;
- Les contraintes liées aux terrains voisins et aux voies de circulation ;
- Les possibilités d'accès ;
- La présence éventuelle de réseaux aériens ou enterrés dans l'emprise du chantier...

Elle ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions puissent la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ou fassent l'objet d'une demande de suppléments sur ses prix.

### 2.7.2 Responsabilité

L'entreprise demeure responsable des dégradations causées sur les propriétés voisines, sur la voie publique ou sur les bâtiments et les ouvrages mitoyens.
Il reste, bien entendu, que l'entreprise du présent lot sera responsable civilement de tous les accidents matériels ou corporels du fait de ses travaux.

### 2.7.3 Erreurs ou omissions dans les documents de consultation

Le Maître d'œuvre est responsable des documents qu'il fournit, toutefois, l'entrepreneur a l'obligation de vérifier, avant toute remise de prix et exécution des travaux, que les documents ne contiennent pas d'erreurs, d'omissions, de contradictions qui sont normalement décelables par un homme de l'art. S'il relève des erreurs, omissions ou contradictions, il doit les signaler immédiatement au Maître d'œuvre, par écrit recommandé. Faute d'avoir rempli ces conditions, l'entrepreneur se verra tenu comme responsable et ne pourra arguer d'aucun supplément pendant et après l'exécution des travaux.

# 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX – ZONE UJPE

## 3.1 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES

Fourniture et application de peinture laquée sur métaux non ferreux ou galvanisés comprenant :
- Nettoyage et dépoussiérage,
- Dégraissage soigné,
- Dérochage,
- Rinçage et séchage,
- 1 couche de primaire approprié,
- 2 couches de peinture de finition aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse bénéficiant du label NF environnement.

Finition B, brillante ou satinée, teinte au choix de la MOA sur proposition de la MOE.
Couleur claire côté intérieur des chambres.

**Localisation :**
- ***Pour les canalisations EF, ECS et chauffage apparentes***
- ***Pour les mains courantes intérieures***

## 3.2 PEINTURE SUR OUVRAGES PVC

Pour les ouvrages métalliques (accessoires, colliers de fixation de canalisations…) apparents après travaux de plomberie sanitaire et de chauffage / ventilation.
Peinture intérieure laque sur PVC avec :
- Finition : courante brillante, teinte à la demande du maître d'œuvre
- Subjectiles : PVC

Mise en œuvre :
- Nettoyage et dépoussiérage,
- Dégraissage soigné,
- Dérochage,
- Rinçage et séchage,
- 1 couche de primaire approprié,
- 2 couches de peinture de finition aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse bénéficiant du label NF environnement.

**Localisation : *Pour les canalisations PVC des chutes EU/EV apparentes***

## 3.3 PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS

Fourniture et application de peinture pour ouvrage bois neufs comprenant :

- Brossage et époussetage
- Impression
- Rebouchage
- Ponçage à sec
- Enduit repassé
- Ponçage à sec
- 2 couches de finition, peinture satinée aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse bénéficiant du label NF environnement.

Finition B, brillante ou satinée, teinte au choix de la MOA sur proposition de la MOE.

Certification Ecolabel ou NF Environnement

**Localisation :**
***Suivant plans et CCTP Menuiseries intérieures :***

- ***Portes et huisseries des façades de gaines techniques***
- ***Portes et huisseries des portes neuves et existantes***
- ***Portes et huisseries des placards***
- ***Trappes***
- ***Plinthes***
- ***Encoffrements de réseau***

## 3.4 TRAVAUX PREPARATOIRES

### 3.4.1 Travaux préparatoires sur ouvrages existants

Comprenant :

- Lessivage ou lavage pour repeindre
- Grattage des parties mal adhérentes
- Ouverture des fissures
- Impression (peut être appliquée localement)
- Rebouchage avec ou sans calicot et réparation
- Raccords enduits
- Ponçage, Epoussetage
- Enduisage de ratissage garantissant la planéité des supports
- Toile de verre encollée classée M2, trame au choix de la MOA sur proposition de la MOE.

**NOTA :** Travaux préparatoires pour obtenir une finition B minimum.

**Localisation :**
***Pour l'ensemble des ouvrages verticaux sur parois existantes***

### 3.4.2 Travaux préparatoires sur ouvrages en plaques de plâtre/ciment/enduit plâtre

Comprenant :
- Epoussetage,
- Impression,
- Rebouchage,
- Révision des joints,
- Enduit repassé,
- Ponçage et dépoussiérage
- Toile de verre encollée classée M2, trame au choix de la MOA sur proposition de la MOE.

**NOTA :** Travaux préparatoires pour obtenir une finition B minimum.

**Localisation :** ***Pour l'ensemble des cloisons/plafonds neufs et doublages***

## 3.5 PEINTURE

### 3.5.1 Murs

Comprenant :
- Egrenage, époussetage,
- 2 couches de peinture acrylique velouté blanche lessivable, de type PRACTI MECA de chez SEIGNEURIE ou équivalent.

Certification Ecolabel ou NF Environnement

Partie basse des circulations de couleur foncée.
Teinte au choix de la MOA sur proposition de la MOE.

**Localisation** : ***Ensemble des parois verticales du projet***

### 3.5.2 Plafonds

Comprenant :
- Egrenage, époussetage,
- 2 couches de peinture acrylique mat blanche lessivable, de type PRACTI MECA de chez SEIGNEURIE ou équivalent.

Certification Ecolabel ou NF Environnement

Teinte au choix de la MOA sur proposition de la MOE.

**Localisation** : ***Suivant plans architecte***
***Peinture des plafond en plaque de plâtre***

## 3.6 PEINTURE DE PROPRETE

### 3.6.1 Murs

Egrenage et époussetage
Brossage
1 couche croisée de peinture glycérophtalique blanche finition brillante

Teinte au choix de la MOA sur proposition de la MOE.

**Localisation :**
***Local technique***
***Local poubelle***

### 3.6.2 Plafonds

Comprenant :
- Egrenage, époussetage,
- 2 couches de peinture acrylique mat blanche, de type PRACTI MECA de chez SEIGNEURIE ou équivalent.

Teinte au choix de la MOA sur proposition de la MOE.

**Localisation :**
***Local technique***
***Local poubelle***

## 3.7 PEINTURE DE SOL

Réalisation d'une peinture de sol anti-poussière à base de résine époxydique sans solvant, comprenant :
- Dépoussiérage
- Dégraissage si nécessaire au trichloréthylène
- 1 couche d'apprêt à 2 composants en phase solvant, à base de résines époxydiques
- 2 couches de peinture émail brillante à 2 composants résines époxydiques

Compris contraste visuel sur la première et la dernière contre-marche pour les escaliers.

Teinte au choix de la MOA sur proposition de la MOE.

**Localisation :**
***Local technique***

## 3.8 RESINE POLYURETHANE

Comprenant :
- Dépoussiérage
- Dégraissage si nécessaire au trichloréthylène
- 1 couche d'apprêt à 2 composants en phase solvant, à base de résines époxydiques
- 2 couches de peinture émail brillante à 2 composants aux résines de polyuréthane.

Compris relevés sur murs de 0,15m formant plinthes.

**Nota** : siphon de sol au lot GPOS ŒUVRE

Teinte au choix de la MOA sur proposition de la MOE.

**Localisation :**
***Local poubelle***

## 3.9 OUVRAGES DIVERS

### 3.9.1 Joint de dilatation

L'ensemble des dispositions seront prises pour le traitement des joints de dilatation, notamment par la fourniture et pose d'un couvre-joint de dilatation.
Compris toute sujétion de fourniture, pose et mis en œuvre.

**Localisation :**
***Au droit de tous les joints de dilatation***

### 3.9.2 Joints sur menuiseries intérieures et extérieures

Fourniture et mise en œuvre de joint souple blanc acrylique.
L'ensemble des joints acryliques seront à la charge du présent lot.

**Localisation :**
***Entre cloisons et huisserie / bâti / menuiseries extérieures et intérieures.***

### 3.9.3 Chauffage provisoire

Installation de chauffage provisoire durant le chantier si besoin pour des raisons de séchage sera à la charge de l'entreprise du présent lot. Ce poste sera forfaitisé.

**Localisation :**
***Pour l'ensemble des travaux du présent lot***

## 3.10 **NETTOYAGE**

### 3.10.1 Nettoyage de pré réception

L'entreprise aura à sa charge de livrer en parfait état de propreté, avant la phase réception et sur ordre du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, l'ensemble des ouvrages de l'opération, à savoir :

- Les revêtements de tous les sols intérieurs
- Les revêtements muraux de toutes natures (faïences, etc…)
- Les menuiseries extérieures compris vitrages sur les 2 faces, coffres de volets roulants et volets roulants
- Les menuiseries intérieures et vitrages associés (2 faces)
- Les gaines techniques
- Les mobiliers de toutes sortes
- Les ensembles de fermetures
- Les appareils sanitaires et accessoires (robinetteries, WC, receveur, lavabos, etc..)
- L'ensemble des organes visibles de plomberie, chauffage, ventilation,
- L'ensemble des appareillages électriques et accessoires, y compris l'intérieur du tableau électrique
- Les ouvrages de serrurerie, garde-corps, main courante, porte etc…
- Circulations communes
- Dépoussiérage éventuel des murs / traces
- Les terrasses et les balcons
- Evacuation des gravats résiduels
- Vérification des abords
- … (liste non exhaustive)

**Nota 1 :**
Le nettoyage des extérieurs est prévu à la charge du GO

**Nota 2 :**
Utilisation d'une monobrosse impérative pour nettoyage des sols.

L'entreprise devra également l'enlèvement des protections des différents matériaux et matériels encore en place.
Les procédés et produits de nettoyage employés devront être compatibles avec la nature des différents éléments à nettoyer.
Pour cela l'entreprise fera de son affaire la collecte des renseignements auprès des fabricants ou entrepreneurs concernés et ce afin de ne provoquer aucune altération ou dégradation du produit mis en œuvre.

**Localisation :**
***Pour l'ensemble de l'opération compris locaux techniques.***

### 3.10.2 Nettoyage de commission de sécurité

Préalablement au passage de la commission de sécurité, l'entrepreneur réalisera un nettoyage complet afin que les locaux soient dans un état parfait pour la visite.

**Localisation :**
***Pour l'ensemble de l'opération***

### 3.10.3 Nettoyage de livraison

Après la pré-réception et levée des réserves, l'entrepreneur finalisera son nettoyage par une dernière intervention afin de remettre en parfait état les locaux avant la réception.

**Localisation :**
***Pour l'ensemble de l'opération***

### 3.10.4 Intervention ponctuelle

L'entreprise fera apparaître le coût horaire pour une intervention en régie en cas de défaillance d'une entreprise pour une intervention sur demande expresse du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre en lieu et place de ladite entreprise.
Cette intervention devant avoir lieu dans les 48H suivant l'appel.

**Localisation :**
***Pour l'ensemble de l'opération***

## 3.11 DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES

Chaque entreprise doit fournir en fin de chantier le DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES, établi en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire numérique (USB) comprenant :

- Les plans d'exécution et de détails des ouvrages réalisés,
- Les procès-verbaux d'essai pour les matériaux et les ouvrages devant avoir des performances acoustiques, coupe-feu, stable au feu, etc.
- Les fiches techniques des matériels et matériaux mis en œuvre, ces fiches seront suffisamment détaillées pour permettre à l'utilisateur d'effectuer ou de faire effectuer l'entretien courant.

**Localisation :**
***Pour l'ensemble des travaux du présent lot***

# 4 DESCRIPTION DES TRAVAUX – ZONE UEAJ

## 4.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

### 4.1.1 Travaux préparatoires sur ouvrages existants

Comprenant :
- Lessivage ou lavage pour repeindre
- Grattage des parties mal adhérentes
- Ouverture des fissures
- Impression (peut être appliquée localement)
- Rebouchage avec ou sans calicot et réparation
- Raccords enduits
- Ponçage, Epoussetage
- Enduisage de ratissage garantissant la planéité des supports

**NOTA :** Travaux préparatoires pour obtenir une finition B minimum.

**Localisation :**
***Pour l'ensemble des ouvrages verticaux sur parois existantes***

### 4.1.2 Travaux préparatoires sur ouvrages en plaques de plâtre/ciment/enduit plâtre

Comprenant :
- Epoussetage,
- Impression,
- Rebouchage,
- Révision des joints,
- Enduit repassé,
- Ponçage et dépoussiérage.

**NOTA :** Travaux préparatoires pour obtenir une finition B minimum.

**Localisation :**
***Pour l'ensemble des cloisons/plafonds neufs et doublages***

## 4.2 PEINTURE

### 4.2.1 Murs

Comprenant :
- Egrenage, époussetage,
- 2 couches de peinture acrylique velouté blanche lessivable, de type PRACTI MECA de chez SEIGNEURIE ou équivalent.

Certification Ecolabel ou NF Environnement

Teinte au choix de la MOA sur proposition de la MOE.

**Localisation :**
***Ensemble des parois verticales neuves ou attenantes du projet***

### 4.2.2 Plafonds

Comprenant :
- Egrenage, époussetage,
- 2 couches de peinture acrylique mat blanche lessivable, de type PRACTI MECA de chez SEIGNEURIE ou équivalent.

Certification Ecolabel ou NF Environnement

Teinte au choix de la MOA sur proposition de la MOE.

**Localisation : *Suivant plans architecte***
***Peinture des plafond en plaque de plâtre neufs ou attenants***

## 4.3 OUVRAGES DIVERS

### 4.3.1 Joints sur menuiseries intérieures et extérieures

Fourniture et mise en œuvre de joint souple blanc acrylique.
L'ensemble des joints acryliques seront à la charge du présent lot.

**Localisation : *Entre cloisons et huisserie / bâti / menuiseries extérieures et intérieures.***

### 4.3.2 Chauffage provisoire

Installation de chauffage provisoire durant le chantier si besoin pour des raisons de séchage sera à la charge de l'entreprise du présent lot. Ce poste sera forfaitisé.

**Localisation *: Pour l'ensemble des travaux du présent lot***

## 4.4 NETTOYAGE

### 4.4.1 Nettoyage de livraison

Après la pré-réception et levée des réserves, l'entrepreneur finalisera son nettoyage par une dernière intervention afin de remettre en parfait état les locaux avant la réception.

**Localisation *: Pour l'ensemble de l'opération***

## 4.5 DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES

Chaque entreprise doit fournir en fin de chantier le DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES, établi en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire numérique (USB) comprenant :

- Les plans d'exécution et de détails des ouvrages réalisés,
- Les procès-verbaux d'essai pour les matériaux et les ouvrages devant avoir des performances acoustiques, coupe-feu, stable au feu, etc.
- Les fiches techniques des matériels et matériaux mis en œuvre, ces fiches seront suffisamment détaillées pour permettre à l'utilisateur d'effectuer ou de faire effectuer l'entretien courant.

**Localisation : *Pour l'ensemble des travaux du présent lot***